Extrait N° 14 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 JUIN 2006

L'an deux mil six, le seize juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 7 juin 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 14 / Modernisation. Création de Trottoirs sur la RD 11 et la Rue de l'Eglise
- Avenant n° 1 au marché de l'entreprise GTOI.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'avenant au marché de l'entreprise GTOI pour la réalisation des trottoirs sur la RD 11 et la Rue de l'Eglise.

Il s'agit d'intégrer les plus et moins values suivantes au marché :

- En moins value, il y a lieu de prendre en compte la suppression de quelques postes de pose de pré-dalles et de revêtement béton pour un montant de **25 557,39 euros TTC.**

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

- Des travaux supplémentaires liés aux adaptations sur site et ouvrages enterrés (reprise de l'enrobé le long des bordures posées lors de la réalisation des trottoirs et reprise des caniveaux existants : buse, regard etc …) soit une plus value de **43 466,53 euros TTC.**

- Des travaux supplémentaires liés au traitement des surfaces en béton coloré pour un montant de **23 487,53 euros TTC.**

- Une plus value pour les travaux de reprise et de raccrochement des trottoirs au parking de l'école B pour un montant de **2 279,53 euros TTC.**

- Une plus value pour l'aménagement et l'élargissement de l'accès sur la Ruelle des Lataniers pour un montant de **24 052,93 euros TTC.**

La balance globale entre les plus et moins values fait apparaître des travaux supplémentaires pour un montant 62 423,12 euros HT soit 67 729,08 euros TTC.

Ce qui représente **20,35 %** du montant total du marché de base.

Le montant du marché passe de 332 812,90 euros TTC à **400 541,98 euros TTC.**

Un délai supplémentaire de trois semaines est sollicité. Le délai d'exécution hors période de préparation et hors congés légaux serait porté à 4 mois et 03 semaines.

La Commission d'Appel d'Offres, appelée à se prononcer le 2 juin 2006, a émis un avis favorable à la passation de l'avenant.

Le Conseil Municipal est invité :

- à se prononcer sur l'intégration au marché de base des prestations ci-dessus énoncées.

- le cas échéant à autoriser le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'intégration au marché de base des prestations ci-dessus énoncées

- autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIGNONS